ART. 12 N° 901

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 901

présenté par M. Dussopt

ARTICLE 12

À l'alinéa 25, substituer à la référence :

« alinéas précédents »

les références:

« 1° à 4° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.